COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUIN 2010

Etaient présents : REYNIER-POETE Patrick
MERE Philippe
RAVANAT Jean-Luc
BARNEL Annick
CACHET Christine
PERRIN Caroline
CASSAGNE Thierry
PELÉ Denis
PELLISSIER Francis

Etaient excusés : RAVANAT Carole
RAVANAT Jean-Louis

Ordre du jour : Urbanisme : déclarations préalables traitées par la commune en lieu et place de la DDT
Méthode de choix d'un architecte pour les granges des Perrins
Compte-rendu du conseil d'école du 10/06/10
Compte-rendu de la réunion de la commission "environnement"
Compte-rendu du Sivom du 15/06/10
Réunion du 18 juin 2010 avec les jeunes
Informations et questions diverses

Le compte-rendu de la réunion du 20 mai 2010 est approuvé par les membres du conseil municipal.

URBANISME : DECLARATIONS PREALABLES TRAITEES PAR LA COMMUNE EN LIEU ET PLACE DE LA DDT

Patrick Reynier-Poète informe le conseil municipal qu'au début du mandat, le traitement des dossiers d'urbanisme a été confié à la Direction Départementale des Territoires à Vizille (D.D.T.).
Les dossiers de déclarations préalables devenant de plus en plus complexes à remplir pour les administrés et le nombre de pièces à joindre de plus en plus important, une réunion a été demandée à la DDT pour trouver une solution. Celle-ci ne peut rien modifier à son instruction. Cependant, une entente a été trouvée pour remédier à ce problème. La commune peut reprendre l'instruction des déclarations préalables simples (abris de jardin, clôtures, portails, panneaux solaires…) et les dossiers plus complexes continuent à être traités par la DDT.
Il faut établir une liste de pièces à demander aux administrés avec les principales règles applicables par la commune.
Ce sont toujours les mêmes personnes qui doivent traiter les dossiers et il propose Jean-Louis Ravanat, Denis Pelé et Thierry Cassagne, qui sont très souvent présents le jeudi. Les délais d'instruction sont d'un mois à partir du dépôt du dossier en mairie et donc les personnes doivent être présentes régulièrement. De plus, si ce sont les mêmes qui traitent les dossiers, les décisions iront dans le même sens. Les autres élus ne sont, bien évidemment pas exclus. Pour les dossiers posant certains problèmes, ils seront passés en conseil municipal.

Annick Barnel voudrait que tous les permis de construire soient évoqués en réunion du conseil municipal.

…/…

Thierry Cassagne est du même avis. Il a été constaté que M. Jean-Pierre Milesi construit un garage sans avoir déposé de permis de construire ainsi que M. Alain Laurent qui a mis un cabanon sans autorisation.

Denis Pelé a rencontré M. Milesi et lui a indiqué qu'il doit déposer un dossier de permis de construire et doit également respecter le plan d'occupation des sols.

Des dossiers de déclarations préalables étant en instance d'instruction, la commission urbanisme se réunira le 24 juin 2010 à 18 h 30.

Le conseil municipal accepte que la commune instruise directement les dossiers simples de déclarations préalables (abri de jardins, clôtures, panneaux photovoltaïques…) en lieu et place de la DDT.

METHODE DE CHOIX D'UN ARCHITECTE POUR LES GRANGES DES PERRINS

Patrick Reynier-Poète a demandé des informations à M. Philippe Faure de la DDT de Vizille, sur la méthode à adopter pour choisir un architecte pour le programme de construction de logements aux Perrins, étant donné que légalement, il est obligatoire de faire jouer la concurrence. Ces éléments n'ont pas pu être transmis pour ce jour.
Il sera nécessaire de choisir un architecte et de décider du programme à réaliser. Pour passer un appel d'offres, il faudra fixer des critères.

Denis Pelé précise que chaque architecte ayant son style, le choix sera établi en fonction du style et du prix demandé.

Annick Barnel signale qu'il faudra délibérer pour décider du programme.

Patrick Reynier-Poète s'est entretenu avec M. Coyret, propriétaire du terrain jouxtant un des bâtiments qui souhaite construire un chalet sur sa parcelle. Il ne veut pas vendre la partie du terrain servant de passage mais accepte de passer une convention avec la commune.
Une réunion spéciale sera certainement consacrée pour le programme de réhabilitation.

Caroline Perrin souhaiterait se rendre sur place pour mieux se rendre compte du travail à réaliser.

Ce sujet est donc reporté à une prochaine réunion quand des éléments plus précis auront été communiqués.

COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ECOLE DU 10/06/2010

Jean-Luc Ravanat et **Philippe Mère** font part de la réunion du conseil d'école du 10 juin dernier.
Effectifs prévisionnels 2010 - 2011 : 51 en maternelle et 97 en primaire.
Départs de Marlène Biamonti et Martine Rosset-Boulon (retraite) qui sera remplacée par Mme Breuillé. Denise Vallino reste à mi-temps et Isabelle Charbouillot reprend à temps complet.
Pas de changement en maternelle.

…/…

Il a été abordé le sujet des locaux à Notre Dame de Vaulx. Deux classes devraient être opérationnelles (une en septembre, une à Toussaint) à l'ancienne cure. Création d'un préau entre les deux bâtiments de l'école du bas. Souhait d'un bureau pour la direction et pour les réunions. La périscolaire serait au rez-de-chaussée.
Le bilan des activités a également été fourni.
Un projet de plantations à Saint Jean a été évoqué pour l'école maternelle mais les enfants de l'école primaire pourraient également y être associés.
Martine Rosset-Boulon partant en retraite, un pot devrait être organisé en septembre pour en même temps accueillir sa remplaçante.

Annick Barnel fait le constat très positif du projet Django Reinhardt.

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE LA COMMISSION "ENVIRONNEMENT"

Jean-Luc Ravanat fait état des sujets abordés lors de la réunion de la commission "environnement" :
- les travaux d'assainissement ne se réaliseront pas cette année.
- les périmètres de protection des Arnauds : pour la source du haut, le parc est détérioré, les piquets sont couchés et il est nécessaire de le refaire. Fantine Mère a commencé à débroussailler. La source du bas est moins détériorée.
- les réservoirs : aux Arnauds, un arbre penche vers le réservoir. Le nettoyage ne se fera pas cette année ; un point doit être établi sur le travail déjà réalisé.
- problème de la source du plâtre au Villaret : le tuyau est peut-être bouché. Il faudrait refaire la porte du réservoir et couper les frênes qui poussent.
- débroussaillage sous les lignes téléphoniques : un courrier aux propriétaires identifiés pourrait leur être envoyé.
- terrain communal à défricher pour la plantation de l'école : M. Gérard Eymery enlève les noisetiers.
- coupes affouagères : les affouagistes continuent à entreposer les arbres sur la parcelle privée d'à côté.
- le bassin des Prats : le conduit de la source était bouché et Georges Simic l'a remis en route.
- essayer de surveiller les renvois d'eau de la nouvelle piste forestière.

Patrick Reynier-Poète fait savoir que M. André Four se propose de couper les frênes au Villaret; lui indiquer simplement lesquels.

Philippe Mère s'est rendu aux Prats et a constaté que la conduite qui alimente le bassin a été écrasée. Il faudrait refaire le captage, le drain et mettre un tuyau.

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU SIVOM DU 15/06/2010

Philippe Mère rapporte les sujets abordés lors de la réunion du Sivom du Pays de Vaulx.
L'entreprise Pavelec, dans sa mission de maintenance de la station de pompage de Fontaine-Pelouze a remis son rapport d'interventions. Alain Roizon et Niyazi Cetin interviendront le jeudi 24 juin pour réparer la fuite. Les élus intéressés pourront s'y rendre.
Discussion sur la demande d'emploi d'Angeline Mère comme intervenant en musique. Elle a transmis un courrier et un curriculum vitae. Le coût pour la collectivité est d'environ 35 euros de l'heure et pour elle 19 euros.

…/…

Elle peut proposer 4 heures par semaine. Son statut serait un emploi de contractuelle et le coût annuel s'élèverait à 5 040 €, soit pour Saint Jean, 2 520 €.
Patricia Blanchemanche, actuellement contractuelle, sera employée en tant que stagiaire au 1er septembre 2010.
Françoise Thomas a demandé une mise en disponibilité pour trois ans qui a été accordée. Véronique Mata devrait la remplacer.
Laurence Karst est libérée du mercredi après-midi du secrétariat de Notre Dame de Vaulx pour travailler à l'école, à compter de la rentrée de septembre 2010. Les élus de Notre Dame de Vaulx ont demandé, en contrepartie, de revenir à 4 heures de secrétariat pour le Sivom, ce qui a été accepté.
Les diplômes de secouristes seront remis aux participants le 19 juin 2010 matin, lors de la kermesse. M. et Mme Perrin-Patras font une formation aux élèves de CM2 gracieusement.

Jean-Luc Ravanat stipule la nécessité de couper l'alimentation en eau des deux communes le jour de l'intervention à Fontaine-Pelouze. Les deux bassins de rétention seront nettoyés.

Annick Barnel déclare que la commune de Notre Dame de Vaulx souhaite obtenir plus de renseignements concernant la demande d'Angéline Mère et en discuter au sein de son conseil municipal.

Vote sur le principe d'employer Angéline Mère comme intervenant en musique à l'école :
Pour 7 Contre 0 Abstention 2

Le conseil municipal, par 7 voix Pour et 2 Abstentions est d'accord sur le principe d'employer Angéline Mère comme intervenant en musique à l'école.

Francis Pellissier et **Philippe Mère** informent respectivement que le groupe électrogène n'a pas encore été acheté et que le perforateur l'a été ce matin.

REUNION DU 18/06/2010 AVEC LES JEUNES

Patrick Reynier-Poète rappelle la réunion, avec le lieutenant et l'adjudant de la gendarmerie de Vizille ainsi que les jeunes de 12 à 16 ans et leurs parents, du vendredi 18 juin 2010 où tous les élus sont conviés.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Installation des “moloks“

Patrick Reynier-Poète demande si les containers semi-enterrés sont à installer par l'employé communal, du moins pour ceux situés aux endroits faciles.

Une discussion est lancée sur l'installation de certains containers, dont notamment celui des Perrins, qui serait implanté sur un terrain privé.

Christine Cachet propose d'enlever celui des Perrins et **Denis Pelé** d'installer ceux du Villaret et du Puits et de voir si c'est suffisant. Mais **Patrick Reynier-Poète** réplique que deux containers ne sont pas suffisants par rapport à la population.

Les containers, faciles à poser, seront installés par l'employé communal.

…/…

Droit de préemption

Patrick Reynier-Poète présente la déclaration d'intention d'aliéner pour la vente de la maison Chatelas aux Perrins et demande si la commune souhaite préempter.

Le conseil municipal décide de ne pas utiliser sont droit de préemption sur la vente de la maison Chatelas aux Perrins.

Réunion conseil municipal de juillet

Patrick Reynier-Poète propose de déplacer la prochaine réunion du conseil municipal, initialement prévue le 15 juillet, d'autant qu'il n'y en aura pas au mois d'août.

La prochaine réunion du conseil municipal est fixée au jeudi 29 juillet 2010.

Sauvegarde externe ordinateur

Philippe Mère préconise l'achat d'une sauvegarde externe pour l'ordinateur du secrétariat dont le prix se situe aux alentours de 200 euros.

Le conseil municipal est d'accord.

Aménagement colonnes de tri aux Prats

Denis Pelé indique qu'il faudrait déplacer les colonnes de tri des Prats et faire la tranchée pour les plantations ainsi que nettoyer le triangle au bout du container à verres. Une glissière pourrait être installée et le chemin aménagé.
L'enrobé à froid autour des “moloks“ bouge.
Pour le panneau d'indications, il a besoin de bois pour sa fabrication. Il a demandé des prix à la scierie Lenoir (108 € en mélèze) et à la scierie Champollion (au même prix en douglas).

Patrick Reynier-Poète rétorque que les plantations se feront à l'automne. L'enrobé peut être remis et damé.

Le conseil municipal accepte l'achat de bois douglas pour la fabrication du panneau des Prats à la scierie Champollion.

Office National des Forêts

Thierry Cassagne déclare s'être entretenu avec Jérôme Nord de l'ONF. Il ne faudra pas compter sur l'ONF pour les plantations envisagées ; possibilité de planter des douglas, chênes, bouleaux, alliers.
L'ONF a fait une surveillance sur plusieurs communes le 09 mai entre 12 et 15 heures et n'a procédé à aucune verbalisation.
Les grumiers sortent du bois de Saint Georges de Commiers (1 000 m3) par la route communale de Saint Jean. Or, aucun constat n'a été fait, ils peuvent abîmer la route et surtout personne n'a averti la commune de Saint Jean. Un courrier pourrait être envoyé au Maire de Saint Georges de Commiers et à l'exploitant.

…/…

Patrick Reynier-Poète informe de la mise en place d'une charte forestière sur les trois cantons (La Mure, Valbonnais, Corps). Un plan sera défini et il y aura certainement création de plateformes pour la dépose de bois, séchage puis triage.

Divers

Patrick Reynier-Poète a rencontré l'assureur Groupama qui doit établir une proposition d'assurance pour la commune. La Smacl a aussi été rencontrée il y a quelques temps.

Denis Pelé et **Thierry Cassagne** font part de quelques observations :
Le bloc de secours de la cuisine de la salle des fêtes clignote.
De l'eau coule par le chemin descendant de chez Cole et allant chez Cancade aux Arnauds.
Les regards des Prats sont à nettoyer.
Il est demandé si la communauté de communes a prévu des travaux sur les routes.

Patrick Reynier-Poète répond que les routes programmées (Font-Reynier chez Gervais, les Arnauds) devraient se réaliser.

Francis Pellissier fait remarquer l'affaissement de la route à l'endroit où la fuite d'eau a été réparée au Villaret.

Patrick Reynier-Poète fera remettre de l'enrobé à froid.

Ainsi fait et délibéré en Mairie de Saint Jean de Vaulx, les jour, mois et an désignés ci-dessus et ont signé les membres présents.